

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 023 DU 18 MARS 2026 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES A L'HOPITAL PRINCE REGENT CHARLES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/16 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/029 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Médecin Directeur de l'Hôpital Prince Régent Charles :

Dr. Vianney NDAYISHIMIYE.

Article 2 : Est nommée Médecin Directeur Adjoint chargé des Soins à l'Hôpital Prince Régent Charles :

Dr. Denise NDAYISHIMIYE.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

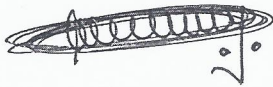
Article 4 : Le Ministre de la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 18 mars 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-

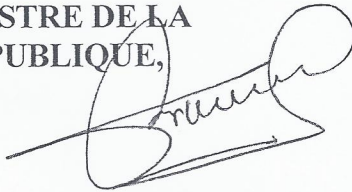
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE LA
SANTÉ PUBLIQUE,



Dr. Lydwine BARADAHANA.

